



Union nationale des industries de carrières



Union nationale des producteurs de granulats

Dossier de presse

Les industries de carrières engagées dans une démarche de progrès environnemental inédite

Contact presse – Agence BBDO Influence
Cécile SOUBELET : 01 41 23 42 28 / soubeletc@clm.bbdo.fr

Sommaire

1 – La Charte Environnement des industries de carrières : une démarche volontaire de progrès environnemental continu de toute une profession

Une démarche qui s'appuie sur un solide savoir scientifique	p 3
Une démarche portée par toute une profession	p 3
Une démarche concrète, adaptée aux carrières	p 4
Une démarche inédite	p 4
Une démarche évolutive	p 4
Une démarche centrée aussi sur la responsabilité sociale	p 5

2 – Un chemin de progrès en 4 étapes

Un processus d'amélioration continue rigoureux et exigeant	p 7
Deux acteurs clés : l'interlocuteur charte, l'auditeur-conseil	p 8

3 – Améliorer les pratiques et les savoirs

Des programmes de formation annuels pour accompagner les adhérents	p 9
Des thématiques à enjeux pour l'activité et la société	p 9
Des actions de sensibilisation pour que chaque salarié soit acteur de la démarche	p 10

4 – Le processus de concertation, outil d'une bonne gouvernance

Développer les échanges avec ses partenaires locaux pour mieux s'intégrer dans son territoire	p 11
Faire de l'engagement environnemental des exploitations de carrières un élément incontournable de l'intégration de l'activité industrielle en région	p 11
Enrichir et développer la Charte avec des partenaires de réflexion	p 12

5 – Les chiffres clés

6 – Les industries de carrières

1- LA CHARTE ENVIRONNEMENT DES INDUSTRIES DE CARRIÈRES : UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE DE PROGRES ENVIRONNEMENTAL CONTINU DE TOUTE UNE PROFESSION

Afin d'allier développement économique, respect de l'environnement et écoute des acteurs locaux, la fédération UNICEM (Union nationale des industries de carrières) et l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats), qui lui est affiliée, ont créé et mis en place en 2004 une **démarche collective active et volontaire de progrès environnemental continu** nommée **Charte Environnement**.

UNE DÉMARCHE QUI S'APPUIE SUR UN SOLIDE SAVOIR SCIENTIFIQUE

Sur l'initiative de l'UNPG, la profession a mené avec le monde scientifique plus d'une centaine d'études et continue d'en réaliser aujourd'hui, afin de connaître les impacts de son activité sur l'environnement, et d'identifier les pratiques à mettre en œuvre pour les maîtriser. Conscientes de leur responsabilité environnementale, les industries de carrières ont décidé, en complément, de mettre en place une démarche collective permettant d'améliorer au quotidien les pratiques industrielles. Le déploiement de cette démarche, instaurée par et pour la profession, est portée depuis 2004 par l'association Charte Environnement des industries de carrières qui compte ses propres adhérents, la plupart d'entre eux étant producteurs de granulats et donc adhérents à l'UNPG.



UNE DÉMARCHE PORTÉE PAR TOUTE UNE PROFESSION

La Charte Environnement des industries de carrières est ouverte à toutes les entreprises productrices de granulats, membres de l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats), ainsi qu'aux autres syndicats affiliés à l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction).

La Charte Environnement s'applique à tous les types de carrières, quelle que soit leur taille et la nature de la ressource exploitée.

À fin 2009, **397 entreprises** étaient engagées dans cette démarche de progrès, ce qui représentait **945 carrières**.

UNE DÉMARCHE CONCRÈTE, ADAPTÉE AUX CARRIÈRES

La Charte Environnement est une **démarche volontaire et active** de la part des entreprises adhérentes qui s'engagent à **se soumettre à des audits réguliers et à atteindre des objectifs déterminés dans un plan d'action triennal**.

Outil pratique et de terrain conçu par et pour les carriers de l'UNICEM et de l'UNPG, la Charte mêle notamment mesures de respect de l'environnement et ouverture aux parties prenantes externes. Il s'agit ainsi d'une démarche active pour les adhérents qui s'engagent à améliorer leurs pratiques industrielles afin d'en maîtriser les impacts sur l'environnement.

La démarche s'organise autour de 3 piliers :

- un chemin de progrès en 4 étapes,
- des formations et des actions de sensibilisation pour améliorer les pratiques et les savoirs,
- un processus de concertation, comme outil d'une bonne gouvernance.



UNE DÉMARCHE INÉDITE

À ce jour, la Charte Environnement est **une démarche unique en France (tous secteurs d'activité confondus) et en Europe (pour les granulats)**.

Par-delà sa conception, spécifique au secteur des carrières, cet outil de management environnemental fonctionne de façon totalement inédite car il repose sur un **système de solidarité et une mutualisation des moyens** : les membres paient chaque année une cotisation en fonction du tonnage annuel produit et vendu, de telle sorte que les petits producteurs bénéficient des mêmes conseils et avantages que les groupes, **des mêmes connaissances** (études scientifiques réalisées par la profession), **des mêmes outils**.

UNE DÉMARCHE ÉVOLUTIVE

Évolutive, elle tient compte des progrès réalisés par ses adhérents et adapte ses outils pour répondre au mieux aux besoins des carriers. Ainsi, par exemple, des démarches de progrès complémentaires ont été mises en place dès 2009 pour enrichir l'outil initial.



UNE DÉMARCHE CENTRÉE AUSSI SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Afin de répondre aux nouvelles attentes de la société civile, et notamment à son besoin d'information, la Charte Environnement promeut également la mise en place de cellules de concertation à tous les niveaux, pour une meilleure gouvernance avec les acteurs extérieurs. Véritables moments d'échanges et d'écoute, ces rencontres permettent aux acteurs extérieurs de prendre part à l'évolution de la vie des carrières.

Le regard de Frédéric Dantan, DIREN Languedoc-Roussillon

Extrait de la « Lettre d'information trimestrielle de la Charte – Objectif 4 » parue en septembre 2009

« La Charte est très appréciée de la DIREN dans la mesure où elle représente une véritable concrétisation de l'engagement environnemental des carrières. À mon sens, elle se positionne même au-delà de la certification ISO 14 001 car - contrairement à cette dernière - elle incite à la concertation locale. Il faut donc saluer l'effort des entreprises qui ont atteint le niveau 4 du référentiel de la Charte ; cet effort doit bien sûr s'inscrire dans la durée, ce qui est la moindre des choses pour mettre en œuvre les principes du développement durable... ».

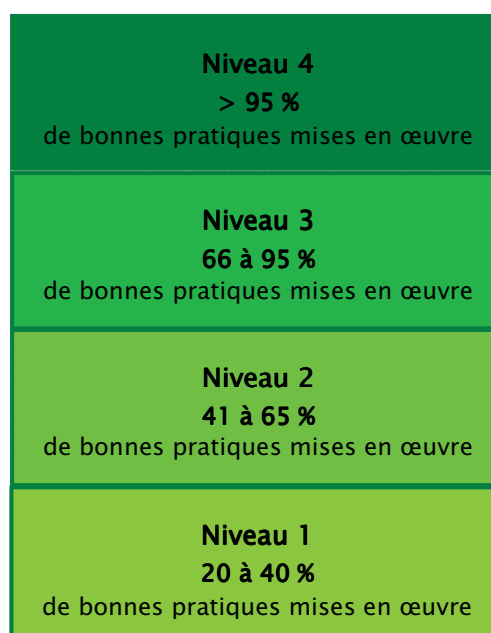
2- Un chemin de progrès en 4 étapes

Véritable outil pratique, la Charte Environnement des industries de carrières définit un **socle commun de bonnes pratiques** qui forment un « **référentiel de progrès environnemental** ». Composé de 80 points, il mêle notamment mesures de respect de l'environnement et ouverture aux parties prenantes externes (riverains, élus locaux, administrations, etc.).

Parmi ces 80 exigences, 52 correspondent à des enjeux environnementaux majeurs pour la profession, les 28 autres étant des bonnes pratiques complémentaires, recommandées par la profession.

Ce **référentiel de progrès recouvre plusieurs thématiques** comme le paysage et la propreté, la sécurité des tiers, le bruit et les vibrations, les déchets, l'eau, les espaces naturels, la concertation et l'écoute, mais aussi l'organisation interne, les poussières, la maintenance, l'animation et la sensibilisation.

Ces 80 points (bonnes pratiques) balisent un « Chemin de progrès », grille d'évolution et d'évaluation composée de 4 niveaux, le niveau 4/4 étant considéré par la profession comme le meilleur niveau d'exigence environnementale.



Les 4 niveaux du Chemin de Progrès

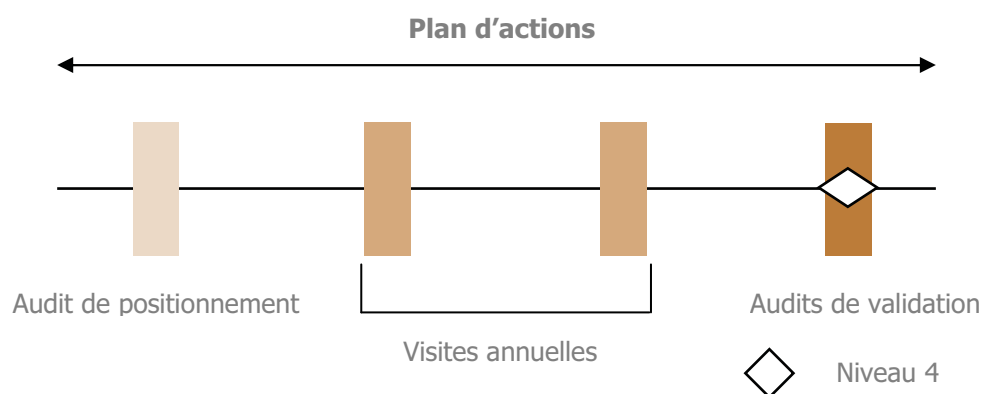
Aujourd'hui, 21% des sites engagés dans la Charte ont validé le niveau 4, et plus de 86 % des sites sont positionnés aux niveaux 3 ou 4.

UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE RIGoureux ET EXIGEANT

Pour une **mise en œuvre progressive** et **personnalisée** de la démarche de progrès sur les sites, **les entreprises élaborent, avec l'aide d'un auditeur-conseil indépendant, un plan d'actions sur trois ou six ans, en vue de respecter les 80 bonnes pratiques.**

Le « Chemin de progrès » se compose :

- d'un audit initial du site ou « audit de positionnement » par l'auditeur-conseil ;
- de la formulation et de la mise en œuvre par l'entreprise d'un plan d'actions de trois ans (ou six ans) pour atteindre l'étape 4 ;
- de la visite annuelle de l'auditeur-conseil pendant la mise en œuvre du plan d'actions et une fois l'étape 4 validée ;
- d'un audit de validation de l'étape 4 par un auditeur-conseil différent pour valider la mise en œuvre du socle commun de bonnes pratiques sur le site. Une fois cet objectif atteint, le diplôme de la Charte d'une durée de validité de trois ans est remis au site validé 4/4 ;
- d'un audit de suivi tous les trois ans pour assurer le maintien des bonnes pratiques sur les sites ayant atteint l'étape 4 ;
- d'un audit de validation trois ans après les audits de suivi, pour revalider ou non le site au niveau 4/4.

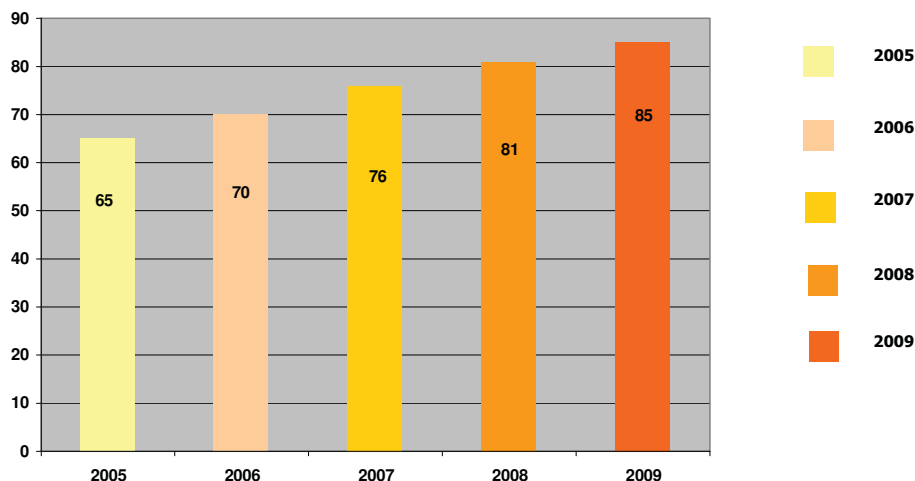


Présentation du Chemin de Progrès

L'accompagnement proposé aux carrières par la Charte Environnement est fondé sur des conseils et des recommandations, chaque entreprise étant libre dans la réalisation de ses objectifs.

Étape par étape, ce « Chemin de Progrès » permet aux salariés de suivre l'évolution des efforts réalisés sur le terrain et de créer une véritable émulation entre les carrières.

En % de réponses positives aux 80 questions



Des progrès significatifs et réguliers réalisés sur les sites
(Moyenne des résultats des audits par année toutes thématiques
et tous types d'audits confondus, toutes carrières engagées confondues)

DEUX ACTEURS CLÉS: L'INTERLOCUTEUR CHARTE, L'AUDITEUR-CONSEIL

L'interlocuteur Charte occupe un rôle prépondérant dans la mise en œuvre sur les sites de la démarche de progrès environnemental continu. Désigné dans chaque entreprise, il est l'animateur du « Chemin de Progrès » pour les sites dont il a la charge et rédige le plan d'actions. Il est le contact privilégié des responsables de sites et des auditeurs-conseils. Il assure également le lien avec le Comité régional et fait remonter les informations de terrain.

Les auditeurs-conseils quant à eux sont l'interface des interlocuteurs Charte. Issus de bureaux d'études indépendants sélectionnés par appel d'offres par les Comités Régionaux de la Charte, ils conseillent les entreprises pour améliorer leurs pratiques industrielles au quotidien. Leur connaissance approfondie des 80 points du « Référentiel de progrès », associée à celle des différentes typologies de carrières, en font **les principaux vecteurs de diffusion des meilleures pratiques mises en œuvre.**

Ils suivent une entreprise durant 3 ou 6 ans, en fonction de leur plan d'actions. **La validation à l'étape 4 est toutefois réalisée par un auditeur différent, afin de s'assurer de l'objectivité de la validation.**

Le regard de Willy Rospars, directeur technique de l'entreprise Rospars à Marmande (Lot-et-Garonne)

Extrait du Rapport annuel 2009 de la Charte

« Nous sommes engagés dans la démarche Charte depuis deux ans. Nous étions déjà mobilisés de longue date sur les questions environnementales mais notre adhésion à la Charte nous a donné un cadre concret et un échéancier. Nous avons fait le point sur l'acquis et nous nous sommes recentrés sur les progrès à accomplir. Nous étions positionnés à l'origine au niveau 3 et nous avons obtenu la validation au niveau 4/4 en 2009. Cette reconnaissance a été valorisante, en particulier en interne : le personnel apprécie en effet que son entreprise affirme des principes de respect de l'environnement et respecte des règles de préservation de l'environnement. »

3 – Améliorer les pratiques et les savoirs par des formations et des actions de sensibilisation

DES PROGRAMMES DE FORMATION ANNUELS POUR ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS

La mise en place d'une démarche de progrès environnemental suppose la formation et l'information des carriers sur les enjeux du secteur d'activité. Ainsi, depuis 2005, des thèmes annuels de formation sont proposés aux adhérents de la Charte Environnement.

L'objectif de ces formations est de **favoriser le développement des compétences** des adhérents,

- en les sensibilisant aux impacts environnementaux et aux solutions existantes,
- en favorisant le partage d'expériences et les bonnes pratiques.

Associant théorie et observations sur le terrain, ces formations sont proposées à différents profils de personnes au sein des entreprises adhérentes : interlocuteurs Charte, responsables d'exploitation, chefs de carrière...

Réalisées et animées par des bureaux d'études spécialisés ou des associations, les formations ont porté à ce jour sur 4 thématiques.

DES THÉMATIQUES À ENJEUX POUR L'ACTIVITÉ ET LA SOCIÉTÉ



Hydrocarbures en 2005

Commissions Locales de Concertation et de Suivi (CLCS) en 2006



Gestion de l'eau en 2007 et 2008

Maîtrise des poussières en 2009



En 2009, **285 personnes** ont participé aux sessions de formation organisées sur les poussières. Leur rôle est ensuite de relayer le message environnemental sur les 945 sites chartés.

2010 – Année internationale de la biodiversité

Dans le prolongement des études scientifiques menées par la profession sur la biodiversité et de la publication de guides de bonnes pratiques, l'association Charte Environnement des industries de carrières propose à l'ensemble de ses adhérents, à compter d'avril 2010, un programme de formation / sensibilisation à la biodiversité. Ce programme s'inscrit de surcroît dans le prolongement de la campagne de communication menée par l'UNPG entre octobre 2008 et novembre 2009 sur le thème « Carrières et biodiversité ».

Conçu en partenariat avec une association, ce programme **de sensibilisation a obtenu le label « 2010 – Année internationale de la biodiversité »** délivré par le ministère de l'Écologie.



DES ACTIONS DE SENSIBILISATION POUR QUE CHAQUE SALARIÉ SOIT ACTEUR DE LA DÉMARCHE

Parallèlement, **un concours photos sur le thème « Observer, photographier et raconter la biodiversité en carrière »** est lancé auprès des adhérents afin de renforcer sur le terrain la sensibilisation à cette thématique.

Organisé annuellement depuis quatre ans, le concours photos connaît un succès croissant auprès des adhérents. Ainsi, 97 d'entre eux ont participé au concours 2009 sur le thème de l'eau, pour lequel plus de 670 photos ont été envoyées.



Le regard de Renaud Guillemain, responsable Qualité Sécurité Environnement de Colas, agence Languedoc Roussillon

Extrait du Rapport annuel 2009 de la Charte

« ...J'ai suivi la formation Eau en 2007. J'y ai acquis les notions de base en géologie et hydrogéologie, très utiles pour moi qui suis de formation généraliste à l'origine. De plus, les retours d'expériences et les conseils des autres participants ont été très enrichissants. »

Le regard de Michel Mancini, Société des carrières Maroncelli, Grand Prix du concours photos 2009

Extrait du Rapport annuel 2009 de la Charte

« Je ne suis pas un expert en photographie... mais en 2008, pour ma première participation, j'avais obtenu un prix ! Cela m'a incité à tenter à nouveau ma chance. Sur notre site d'extraction, j'ai vu cette mouette rieuse qui venait d'éclore au bord de l'eau : c'était beau, tout simplement. »

4 – Le processus de concertation, outil d'une bonne gouvernance

Que ce soit à l'échelon des sites, des régions ou encore au plan national, la concertation est l'un des piliers de la Charte Environnement des industries de carrières.

DÉVELOPPER LES ÉCHANGES AVEC SES PARTENAIRES LOCAUX POUR MIEUX S'INTÉGRER DANS SON TERRITOIRE

La Charte Environnement incite chaque carrier à **mettre en place des cellules d'écoute et de concertation avec l'ensemble de leurs parties prenantes externes** (administrations, élus, riverains, associations...).

Appelées **Commissions Locales de Concertation et de Suivi (CLCS)**, ces instances d'écoute active, de dialogue et d'échange, doivent permettre de désamorcer les conflits et d'adopter de manière collective des règles de fonctionnement claires et adaptées à chaque carrière. Elles permettent également aux populations riveraines d'exprimer leurs besoins et attentes et de constater les bonnes pratiques environnementales mises en œuvre sur le site.

Ainsi, près de 3500 personnes (exploitants et parties prenantes externes) se réunissent régulièrement sur les sites de production.

En 2009, 61 % des adhérents à la Charte ont mis en place une Commission locale de concertation et de suivi.

Afin d'inciter les sites engagés dans la Charte Environnement à développer les CLCS, et afin de leur donner les outils pour mener à bien une réunion de concertation, un « **Guide de la concertation à l'usage des carriers** » particulièrement pratique et pédagogique est en cours. Il sera mis à disposition des adhérents dès le prochain trimestre et sera largement diffusé auprès des parties prenantes externes.

FAIRE DE L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES EXPLOITATIONS DE CARRIÈRES UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE DE L'INTÉGRATION DE L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE EN RÉGION

Le Comité régional (groupement de professionnels adhérents à la Charte dans chaque région) anime et fait vivre la démarche dans sa région. Il se dote d'un auditeur-conseil indépendant, met en place des réunions régionales d'information et d'échanges afin de promouvoir la Charte Environnement, de présenter les avancées de la démarche et de mettre en avant les sites qui ont

atteint l'étape 4/4. De nombreux représentants des parties prenantes externes participent à ces rencontres régionales : administrations, conseils régionaux et généraux, élus locaux, associations...

En 2009, 1200 adhérents et parties prenantes externes se sont réunis, dans différentes régions, pour échanger à l'occasion de ces rencontres régionales, qui ont permis de récompenser 80 sites ayant atteint l'étape 4/4.



Remise des diplômes 4/4 en Aquitaine le 26 novembre 2009

ENRICHIR ET DÉVELOPPER LA CHARTE AVEC DES PARTENAIRES DE RÉFLEXION

L'association Charte Environnement organise **annuellement un moment de concertation avec une assemblée d'experts et de partenaires extérieurs**, afin d'aborder les perspectives d'avenir et les axes de progrès envisagés par la Charte.

Ce « Rendez-vous de la Charte » a permis, en 2007, de définir les outils de progrès thématiques qui sont venus compléter la démarche alors existante.



Les participants aux « **Rendez-vous de la Charte** » : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer ; l'Association des Maires de France ; la Fondation Nicolas Hulot ; la Compagnie nationale des Commissaires Enquêteurs ; l'Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'Environnement (UNCPPIE) ; l'Assemblée des Chambres françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) ; le Comité 21 ; l'Association Geyser ; le Muséum national d'Histoire naturelle ; le Réseau des Agences régionales pour l'Énergie ; l'association « Décider Ensemble » ; l'association Noé Conservation.

Le regard de Michel Lamalle, sous-directeur jusqu'à fin 2009 des services de transport ferroviaire et des déplacements urbains au MEEDDM

Extrait de la « Lettre d'information trimestrielle de la Charte – Objectif 4 » parue en mars 2010
Participant du Rendez-vous annuel de la Charte 2009, Michel Lamalle nous livre son regard :

« ... J'ai trouvé la profession en avance par rapport à d'autres secteurs industriels. Et j'ai été intéressé d'apprendre l'existence d'une démarche de progrès en place depuis plusieurs années. Il ne s'agit pas, comme c'est quelquefois le cas, d'une prise de conscience post-Grenelle de l'environnement. »

Le regard de Bernard Gea, maire de Montredon-des-Corbières (Aude) et président de SCOT (Schéma de cohérence territoriale)

Extrait de la « Lettre d'information trimestrielle de la Charte – Objectif 4 » parue en septembre 2009

Natif de Montredon-des-Corbières (Aude), Bernard Gea a toujours connu des carrières dans son village. À ce jour, deux sites sont engagés dans la Charte. Aujourd'hui maire de la commune et président du SCOT de la Narbonnaise, il partage avec nous son point de vue sur la Charte Environnement.

« J'entretiens des relations très suivies avec les dirigeants de ces sites. J'avais déjà remarqué qu'ils agissaient toujours de façon très responsable mais je ne savais pas qu'au-delà de cet état d'esprit existait un travail de réflexion structuré. En fait, j'ai réellement découvert l'existence et le contenu de la Charte Environnement des industries de carrières lors de la réunion d'information régionale du 12 juin dernier. La Charte prend en compte les trois dimensions du développement durable, une position qui m'est chère ... Je suis aussi agréablement surpris - et très satisfait - par le travail déjà réalisé ; on ne peut qu'encourager ce type d'initiative. ... Alors que je n'étais pas encore maire de Montredon, j'ai connu une époque où les relations entre les carriers et les riverains étaient beaucoup plus tendues. Aujourd'hui, grâce au dialogue et aux améliorations techniques, nous tendons vers l'apaisement. »

5 – Les chiffres clés

Engagement dans la démarche

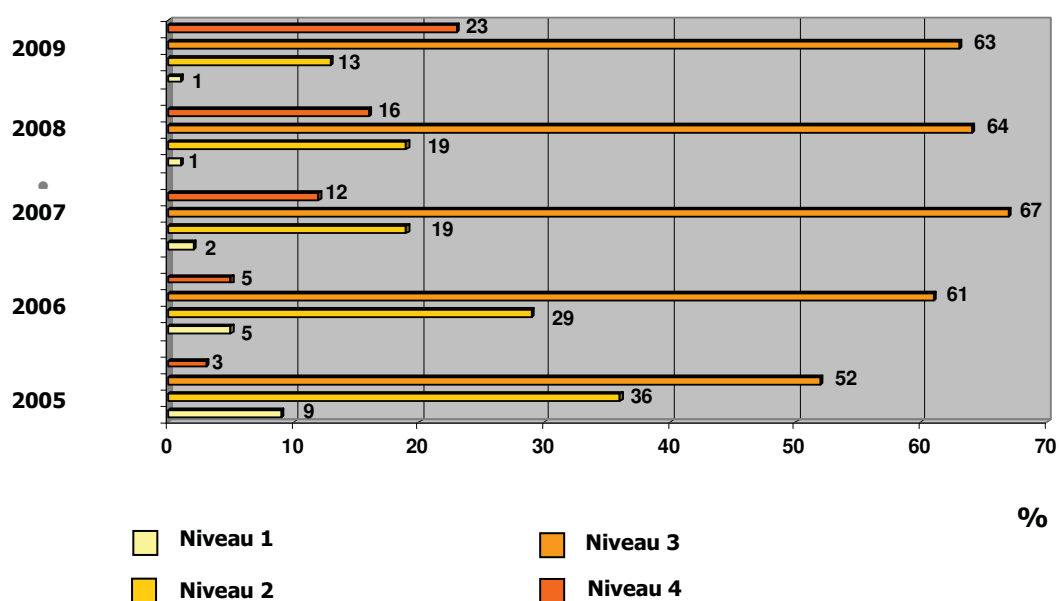
- 397 entreprises signataires de la Charte
- 945 sites engagés dans la démarche
- Environ 60 % de la production nationale de granulats en 2009 est issue de sites chartés, ce qui représente un tonnage total de l'ordre de 215 millions de tonnes.



Positionnement des sites engagés à fin 2009

- 23 % des sites engagés dans la Charte sont au niveau 4/4 à fin 2009 ; ils n'étaient que 16 % à fin 2008.

Évolution du niveau atteint par les sites, de 2005 à 2009



Formation / Sensibilisation

- Plus de 1000 adhérents ont été formés dans le cadre des thèmes annuels de formation.
- Plus de 1400 photos, prises par le personnel des carrières engagées dans la démarche de progrès, ont été reçues dans le cadre des concours photos 2006, 2007, 2008 et 2009.

Communication

- 1200 participants aux réunions régionales d'information en 2009.
- Une lettre trimestrielle d'information « Objectif 4 », présentant les actualités régionales, nationales, des témoignages... est envoyée aux adhérents et parties prenantes externes. À ce jour, 24 numéros sont parus.
- Depuis 2006, l'association Charte Environnement fait paraître annuellement un rapport d'activité. Le rapport 2009 paraîtra courant avril 2010. Il présentera les résultats chiffrés détaillés de la démarche de progrès en région (résultats des audits), et les actions déployées pour favoriser le progrès sur les sites.



Manifestation de remise des diplômes en Haute-Normandie, le 10 avril 2009

6 – Les industries de carrières

Qu'est-ce qu'une carrière ?

Les carrières sont des installations classées au titre de la protection de l'environnement. Leur activité principale consiste à extraire des matériaux et à les traiter de façon à ce qu'ils répondent aux exigences du marché en termes de dimension, de résistance, de propreté... Les carrières comportent donc quatre pôles : l'extraction, le traitement, le stockage des matériaux et le réaménagement. Le déroulement de ces opérations varie toutefois d'un site à l'autre.

La majeure partie des carrières engagées dans la démarche de progrès portée par l'association Charte Environnement produisent des granulats. Les granulats sont des petits morceaux de roches, sables et graviers, dont la taille est comprise entre 0 et 125 mm. Ils sont directement utilisés dans la filière du bâtiment et des travaux publics, pour la construction des logements, hôpitaux, écoles, routes, voies ferrées...

L'ouverture d'une carrière

L'ouverture ou l'extension d'une carrière fait aujourd'hui l'objet d'un processus très rigoureux et très détaillé comprenant notamment :

- **une étude d'impact** : prévoir le mode d'exploitation, ses effets sur l'environnement, les mesures proposées pour y remédier et le projet de réaménagement du site en fin d'activité ;
- **une enquête publique** : afin d'associer l'ensemble des populations concernées en présentant les projets d'exploitation ;
- **une instruction administrative** : menée sous l'autorité du préfet, elle débouche sur une autorisation d'exploiter dans le cadre du schéma départemental des carrières.



L'exploitation

Pendant l'exploitation, le responsable de la carrière est tenu de respecter des engagements portant sur :

- les techniques et le phasage des opérations d'extraction et de traitement ;
- le réaménagement progressif du site ;
- les contraintes environnementales ;
- l'hygiène et la sécurité des personnes ;
- la gestion des zones découvertes et des terres végétales ;
- le fonctionnement des installations.

Le réaménagement des carrières

Le réaménagement s'effectue progressivement, tout au long des phases d'exploitation, jusqu'à la fermeture du site. Il est défini par l'étude d'impact et précisé dans l'autorisation d'exploiter avant l'ouverture du site.

Dans tous les cas, les projets de remise en état et de réaménagement sont élaborés par les industriels en concertation avec les propriétaires, les communes, les riverains, les associations et les pouvoirs publics. Plusieurs solutions sont envisageables ; elles dépendent, d'une part du type de carrière (carrière en eau, carrière à sec, carrière de roche meuble, carrière de roche massive), et d'autre part, de l'environnement du site.

Ainsi, le réaménagement peut prendre plusieurs formes : agricole, forestier, réserve écologique, base de loisirs...



LES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DE LA PROFESSION

L'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)



L'UNICEM fédère 19 branches d'activités qui se situent, pour la plupart, en amont du BTP. Plus précisément, cette fédération couvre trois domaines d'activités :

- l'extraction de ressources minérales et leur traitement (granulats bien sûr, mais aussi blancs de craie, chaux, plâtre, roches ornementales et minéraux industriels). Ainsi, l'UNICEM regroupe la quasi-totalité des branches de ce secteur extractif – le ciment, les tuiles et briques étant en outre partenaires de l'Union pour leur dimension extractive ;
- une partie importante de la filière béton (avec le béton prêt à l'emploi et les mortiers industriels) ;
- des industries et services connexes (adjuvants pour béton, résines synthétiques, pompage du béton, fibres-ciment, clôtures et exploitation des déchets).

L'UNICEM assiste et informe ses entreprises adhérentes dans des domaines tels que la protection de l'environnement, la qualité des produits, la conjoncture économique, la législation... L'Union gère la convention collective des Carrières et Matériaux. Elle a mis en place 19 syndicats régionaux qui assurent aux entreprises un service de proximité.

La fédération a en outre créé des organismes de conseil et de soutien qui apportent aux entreprises adhérentes des compétences spécifiques dans le

domaine de l'environnement (ENCEM), de la formation (CEFICEM, CFA-UNICEM et FORCEMAT) et de la prévention des risques (PREVENCEM).

L'Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG)



L'UNPG rassemble les entreprises productrices de granulats d'origine alluvionnaire, éruptive et calcaire, de granulats marins, et de granulats de recyclage.

Elle réunit un millier d'entreprises, en grande majorité des PME. Le taux de représentativité de l'Union atteint 85 % en termes de chiffre d'affaires.